



JOURNAL NUMÉRIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

PARIS

14 octobre 2022

NUMÉRO // 47



COUPE DE FRANCE



L'ACPI5 et
le PARIS 13 ATLETICO
Qualifiés pour le 4e tour



DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités

Informations

Recrutements

Formations

Procès-Verbaux

TOUS DERRIÈRE LES CLUBS PARISIENS EN COUPE DE FRANCE !

Pour le 5ème tour de la Coupe de France, qui a eu lieu ce week-end, l'ACP 15 et le Paris 13 Atletico se sont déplacés respectivement sur les pelouses du Tremplin Foot et du Mantois 78.

Un très bon week-end pour les clubs parisiens en Coupe de France, les deux clubs engagés dans ce 5e tour se sont qualifiés pour la suite de la compétition.

Pourtant mené 1-0 en début de match, l'**ACP 15** a su revenir dans le match pour finalement s'imposer sur un score large de 5 buts à 1 sur la pelouse de Tremplin Foot.

De son côté, le **Paris 13 Atletico** s'est qualifié en écartant le club du Mantois 78 F.C. sur le score de 2 buts à 0.



LA COUPE
DE TOUS LES
POSSIBLES

Venez récupérer vos badges d'éducateur



Dans le cadre du Statut de l'Éducateur, le District 75 a créé des badges pour les éducateurs de Seniors - U18 - U16 - U14 évoluant en D1.

Les Educateur de D1 devront obligatoirement se présenter aux matchs avec leurs badges à partir du **1er novembre 2022**.

À QUOI SERT LE BADGE ?

Ces badges permettront aux arbitres et aux délégués de bien identifier les éducateurs sur les bancs de touche.

Le District est ouvert du Lundi au Vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h



LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE



LE 21 SEPTEMBRE

JNSS

LA 13^E ÉDITION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE AVAIT LIEU PARTOUT EN FRANCE. A PARIS "TERRE DE JEUX", QUI ACCUEILLERA LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024. OUTRE LES NOMBREUSES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES PAR LE DISTRICT 75 ET PLUSIEURS COMITÉS DÉPARTEMENTAUX, EN PRÉSENCE DE M. PAP NDIAYE, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA, MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, ET TONY ESTANGUET, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (COJO) DE PARIS 2024, QUI ONT PRIS PART À CET ÉVÉNEMENT AUX CÔTÉS D'OLIVIER GIRAULT, DIRECTEUR NATIONAL DE L'UNSS.

LORS DE CETTE JOURNÉE FESTIVE, LE DISTRICT 75 A PROPOSÉ PLUSIEURS ATELIERS TECHNIQUES QUI RÉUNISSAIENT LA DIVERSITÉ, LA MIXITÉ, L'INCLUSION ET LE PARTAGE.





SPORT à L'HÔPITAL



Le District de Paris s'engage auprès des enfants hospitalisés. Notre objectif est de promouvoir et d'initier aux activités sportives un public de jeunes hospitalisés.

Être un acteur actif dans l'intégration des personnes handicapés.

Des ateliers techniques et de coordination seront animés par des éducateurs diplômés du District 75 dans les hôpitaux du grand Paris tout au long de l'année.

Animation sportive à l'hôpital

Dans le cadre de "partage ton sport" le District75 a organisé sa première animation sportive avec beaucoup d'enthousiasme et de bienveillance visant un public de jeunes hospitalisés.

Le 29 septembre 2022 à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière, la vingtaine de jeunes enfants, les filles et les garçons présents ont pris beaucoup de plaisir avec les éducateurs.

Ce moment leur a apporté les bienfaits du sport et ses valeurs de cohésion, de solidarité et de respect.





LES FRAIS D'ARBITRAGE

2022/2023

La CDA vous informe que les frais d'arbitrage ont changé depuis le 1^{er} juillet 2022.

ATTENTION

À PARTIR DE SEPTEMBRE, RÉGLEMENTAIREMENT LES CLUBS RECEVANT DOIVENT INDEMNISER LES FRAIS D'ARBITRAGE AVANT LA RENCONTRE.

Vous trouverez ci-dessous le barème par catégorie :

A compter du 1er juillet 2022

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	Seniors / U18	31,50 €
	U16	26,50 €
	U14	21,50 €
	Futsal	16,50 €

PASS SPORT

Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.



RETOUR SUR LA FIA



La première Formation Initiale d'Arbitrage de la saison s'est déroulée sur les deux derniers week-end

Au total, 16 candidats se sont présentés à la formation pour devenir les nouveaux arbitres du District de Paris de Football. Cette première formation s'est très bien passée avec des candidats très volontaires et enjoués.



Qui est concerné ?

Sont éligibles au Pass'Sport :

1. les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2022 (ARS),
2. Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
3. les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
4. les étudiants de moins de 28 ans, boursiers de l'Etat ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Comment cela fonctionne ?

Tous les jeunes éligibles à ce dispositif ont reçu au courant de l'été un courriel Pass'Sport avec un code personnel unique.

Si un jeune vous présente ce code, il pourra, après votre vérification, bénéficier d'une réduction de 50 € sur le montant de son inscription à votre association.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec d'autres aides comme REDUC'SPORT et STUDY'SPORT



Mutations Joueurs

L'Assemblée Fédérale de la FFF qui s'est déroulée le 18 juin 2022, a adopté, avec effet dès la saison 2022 / 2023, la modification qui lui était proposée et dont il résulte désormais que :

1- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **6 dont 2 maximum** ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,

2 - le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **4 dont 2 maximum ayant changé de club** hors période normale pour les pratiques à effectif réduit des catégories U 19 et supérieures,

3 - dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est désormais **limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club** hors période normale.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DE CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin



au 15 juillet

du 16 juillet

HORS PÉRIODE



au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappel

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel

Le nombre d'Arbitres nécessaire par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont
1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre



➤ Afin de ne pas être en infraction avec le statut de l'arbitrage, le district rappelle aux clubs que les licences de leurs arbitres doivent être réalisées avant le 31/08/2022 (article 33 du Statut de l'Arbitrage).

Au delà de cette date, le ou les arbitres ne représentera(ont) pas le club pour la saison 2022/2023.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).

1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Participer aux plateaux officiels U6/U7 ou U9/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)

Pour la première saison d'accès à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande expresse adressée au district 75 (au moins 15 jours avant le début de la compétition) concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

CRÉNEAU DU SAMEDI SOIR



**FOOTBALL
SENIORS**

Après une réunion constructive avec les clubs en avril, le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 30/06/2022 a décidé d'ajouter le créneau du Samedi Soir (coup d'envoi entre 19h00 et 19h30) pour les rencontres de Seniors D1 et Seniors D2 afin de libérer un créneau le dimanche après-midi.

Les clubs voulant jouer ses matchs dans ces divisions (D1 et D2) n'auront donc pas besoin de l'accord du club adverse.

Les clubs concernés doivent se manifester par courriel très rapidement auprès du secrétariat du District via la messagerie officielle afin que cette programmation soit prise en compte dans les calendriers.



UN SERVICE CIVIQUE DANS VOTRE CLUB !

DANS LE CADRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

NOUS VOUS INFORMONS QUE L'AGRÉMENT COLLECTIF RELATIF À L'ACCUEIL DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE A ÉTÉ ACCORDÉ AU SEIN DE NOTRE DISTRICT POUR LA SAISON 2022/2023.

LA DURÉE DES MISSIONS DE CHAQUE VOLONTAIRE POUR LA SAISON 2022/2023 SERA DE 8 MOIS SELON LA MODALITÉ SUIVANTE :

1ER NOVEMBRE AU 30 JUIN 2023

LES CLUBS PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE AFIN DE RECEVOIR UN VOLONTAIRE AU « SERVICE CIVIQUE » POUR LA SAISON 2022/2023.

INFORMATIONS IMPORTANTES:

- CANDIDAT(E) N'A JAMAIS FAIT DE SERVICE CIVIQUE
- CANDIDAT(E) DOIT ÊTRE ÂGÉ(E) DE 18 À 25 ANS
- NOMBRE DE VOLONTAIRE(S) : 1 OU 2

IMPORTANT : AYANT PEU DE PLACES, LE CHOIX SE FERA PAR ORDRE D'ARRIVÉE.



Toutes les
informations
sont ici



NOUS AVONS BESOIN DE COMMISSAIRES POUR LA SAISON 2022/2023



Pour sa deuxième saison, le District est à la recherche de bénévoles qui ont vocation à s'investir dans l'une de ses commissions rouages essentiels à la bonne gestion des affaires du football parisien.

Nous avons encore besoin de bénévoles dans les commissions suivantes:

**Commission d'Organisation des Compétitions -
Tous les Mardis**

Commission du Football d'Animation - Les Lundis

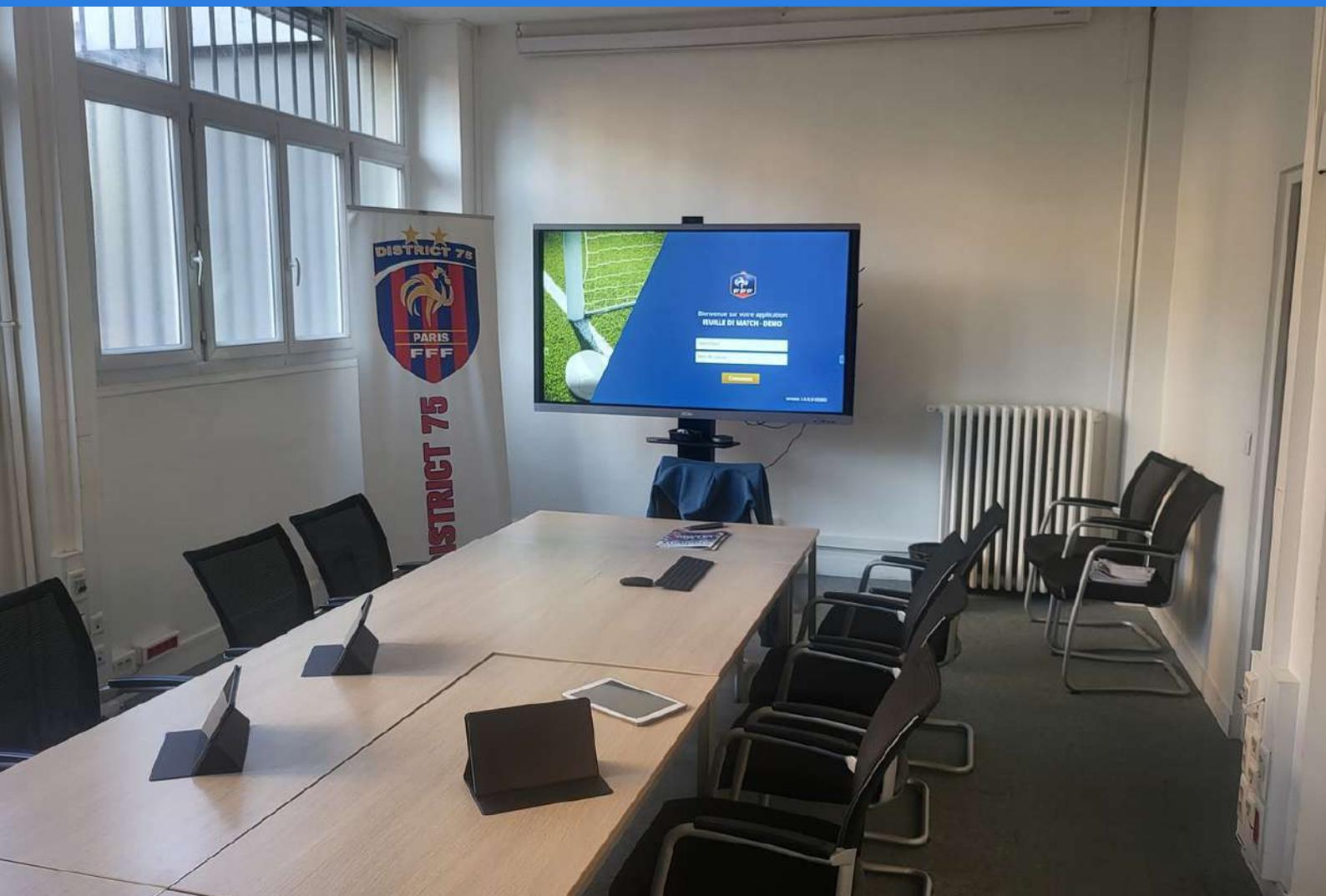
Commission de Discipline - Tous les Mardis

Commission des Statuts et Règlements - Les Jeudis

**Si vous souhaitez entrer dans une commission,
merci d'envoyer votre candidature
à secretariat@district75foot.fff.fr**

FORMATION FMI

Foot réduit



A l'occasion de la reprise des critères du Football d'Animation, le District de Paris a organisé le 21 septembre 2022 une formation FMI à destination des dirigeants et des éducateurs de ces catégories sur l'utilisation de la tablette et de la Feuille de Match Informatisée. Celle-ci a été animée par M. Fabrice DARTOIS, membre du Comité Directeur du District 75.

FORMATIONS



ÉDUCATEURS

Les inscriptions sont accessibles en ligne : cliquez [ici](#)

SESSIONS de 8H30 à 17H30

CFF1 U9

le 24-25 octobre

CFF1 U11

le 26-27 octobre

CFF2 U13

le 02-03 novembre

CFF2 U15

le 04-05 novembre



Le lieu des formations sera communiqué ultérieurement.



Le planning complet des formations sera diffusé prochainement.

Inscription : rubrique "formation" sur le site du Distict



FORMATION INITIALE ARBITRE



Inscrivez-vous

- **Session 1 : 24 et 25 septembre, 1 et 2 octobre 2022.**
- **Session 2 : 15, 16, 22 et 23 octobre 2022.**
- **Session 3 : 5, 6, 12 et 13 novembre 2022.**
- **Session 4 : 26 et 27 novembre, 3 et 4 décembre 2022.**



FORMATION INITIALE ARBITRE

Qu'est ce que la Formation Initiale d'Arbitres ?

Cette formation permet d'acquérir des connaissances théoriques mais également pratiques afin d'obtenir le diplôme d'arbitre de football de niveau départemental.

A qui s'adresse la formation ?

Les Formations Initiales d'Arbitres s'adressent à toutes les personnes motivées souhaitant devenir arbitres de football. Il suffit d'être âgé de 13 ans et plus au 1er janvier de la saison et d'être disponible le week-end.

Quand les formations se déroulent-elles ?

Quatre sessions ont été programmées par le District de Paris de football. Ces sessions se déroulent sur deux samedis et deux dimanches consécutifs dans les locaux du District (6 avenue Joseph Bédier – 75013 Paris)

Un examen théorique clôturera chacune des ces formations. Si cette première étape est réussie vous serez ensuite examiné au cours d'un match officiel avant d'obtenir l'écusson du District de Paris.

Quand et comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire il faut remplir le dossier de candidature sur le site du district. La date limite de retour du dossier est fixée à cinq jours avant le début de la formation choisie. Les candidatures seront retenues selon l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles. Une fois rempli le dossier devra être renvoyé à l'adresse suivante :

Ligue de Paris Île-de-France 5 place de Valois 75041 Paris Cedex 01.

Attention les dossiers incomplets ne pourront être retenus !



PROCÈS VERBAUX

- Commission Féminine du 10 octobre 2022
- Commission d'Organisation des Compétitions du 11 octobre 2022
- Commission des Statuts et Règlements du 12 octobre 2022





Commission Football Féminin

PROCES-VERBAL

Réunion du 10/10/2022

Président : M. Beroy Olivier

Assistent : Mmes Pieters Mélanie, Marie France Ropartz -M Karamoko Abou, Ahmed El Ashram, Arnaud Civit

Absentes excusées : Mmes Natalie Mayer, Sainval Ismay

CRITERIUMS

Le président Olivier Beroy propose un tour de table pour évoquer les engagements et les différentes poules.

Anthony Fournier, le CTD DAP fait un point sur les engagements, et le nombre de licences par club.

Demande de l'ACBB pour intégrer le critérium de foot à 7 seniors : Refusé par la commission à l'unanimité, le criterium étant déjà composé de 13 équipes parisiennes.

LES PARISIENNES Ô FOOT

Le CTD DAP donne les dates validées par le Comité Directeur.

Prochaine édition le 20 Novembre 2022, le lieu reste à déterminer.

Le Paris 13 Atletico propose de recevoir de 11h à 13h au complexe sportif Carpentier.
Attente du retour des élus.

La date de janvier 2023, devrait se dérouler en salle.

DETECTIONS

U15 F

*Anthony Fournier rappelle que la détection aura lieu le 19 octobre 2022 au stade Déjerine à 18h30.

Au programme : test technique et physique et match. Une liste de 16 joueuses sera à donner à la ligue pour les interdistricts prévus le 31 octobre 2022 à MORFONDE.

*Anthony Fournier présente le projet de centre de perfectionnement dès janvier 2023.

CHALLENGES / COUPES

La commission fixe l'organisation des coupes départementales.

* U11F et U13F challenges avec finalité régionale.

* U11F, U13F, U15F, Senior à 7 matchs à élimination direct en foot réduit.

* U18F match à élimination direct foot à 11.

Les tirages au sort seront effectués à la prochaine commission féminine prévue le 8 novembre 2022

DIVERS

La commission conseille aux clubs de proposer des projets (sportif, éducatif, social) pour développer le football féminin.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 11/10/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Pierre-Yves KERLOCH – Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Excusé : M. Toufik HAMD AOUI

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS & COUPES

Courriel de CAMILLIENNE du 06/10/22 nous communiquant le courriel adressé à la DJS concernant la demande de classification du terrain et de l'éclairage du stade Léo LAGRANGE.

La commission en prend bonne note et demande au club résident de suivre ce dossier devant la commission régionale des terrains de la LPIFF.

Courriel de l'AS PARIS du 06/10/22 nous informant des démarches en cours auprès de la commission régionale des terrains et installations sportives de la LPIFF pour la classification de l'éclairage du stade Nelson MANDELA.

La commission en prend bonne note.

Courriel de COURONNES du 06/10/22 demandant une dérogation pour jouer le samedi soir en seniors D3.B

La commission donne son accord sur la saison 2022/2023 afin de permettre le déroulement des autres compétitions du dimanche des clubs résidents sur le stade Maryse Hilsz qui demandent souvent des reports faute de place.

La commission fixe les coups d'envoi à 19H sur le terrain d'honneur dont l'éclairage est classé à compter de la journée 5 du championnat D3.B (06/11/2022)

Reprise du dossier La PANAMICAINE en D3

Match n° 24551898 PANAMICAINE / ES PARISIENNE D3.B du 25/09/22

Match n° 24551904 PANAMICAINE / PARIS 15 AC 2 D3.B du 02/10/22

Ces matches ont été remis à une date ultérieure pour permettre au club La Panamicaine de régulariser avant le lundi 10/10/22 à 12H, délai de rigueur. Dépassé ce délai, la commission statuera sur la participation de l'équipe à ce championnat. A ce jour, cette injonction est restée sans effet.

Le club de La Panamicaine est *en infraction pour ne pas avoir fourni l'adresse de ses installations au moment de l'engagement de ses équipes conformément à l'article 15.4 du RSG du district 75 et ne peut plus perturber ainsi le bon déroulement des épreuves.*

La commission déclare le forfait général de l'équipe de La Panamicaine.

Match N° 25112570 AS CENTRE DE PARIS / POUCHET 2 D4.A du 23/10/22

Courriel de AS CENTRE PARIS du 10/10/22 nous informant que POUCHET demande le report du match ayant à la même date un match de coupe amitié (POUCHET 2 / PARIS SPORT CULTURE 2)

La priorité est laissée au match de championnat, la commission maintient cette rencontre au 23/10/22 et fixe la rencontre de coupe au 30/10/22, date déjà prévue pour les reports dans cette compétition.

Match n° 25277039 SEIZIEME ES / JUNIORS ACADEMIE PARIS coupe 75 du 09/10/22

Lecture de la FMI, le match est arrêté à la 15^{ème} minute sur le score de 2/0 au motif : nombre de joueurs insuffisant de JUNIORS ACADEMIE PARIS.

Juniors Académie Paris a débuté la rencontre à 8, à la 15^{ème} minute blessure d'un joueur qui ne peut plus reprendre part au match laissant son équipe à 7.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Juniors Académie Paris sur le score de 2-0, l'équipe de l'ES Seizième est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 25277144 ENFANTS DE PASSY 2 / SALESIENNE 2 coupe amitié du 09/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : nombre de joueurs non atteint du club recevant (ENFANTS DE PASSY)

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 des enfants de Passy et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) L'équipe 2 de La Salésienne est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25277146 AF PARIS 18.2 / PETITS ANGES 2 coupe amitié du 09/10/22

Courriel de AF PARIS 18 du 11/10/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu, motif : l'équipe de PETITS ANGES présente avec 8 joueurs a refusé de jouer.

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel désigné par la CDA sur cette rencontre, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 des Petits Anges et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) L'équipe 2 de l'AF Paris 18 est qualifiée pour le prochain tour.

SENIORS CDM CHAMPIONNAT

Courriel de SOLITAIRES FC du 07 /10/22 déclarant forfait général en D1.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de Solitaires FC et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

SENIORS FEMININS CHAMPIONNAT

Match N° 24602393 SALESIENNE / US PARIS XI.2 D1 du 15/10/22

L'équipe de la Salésienne dispute à la même date un match de Coupe de France, la commission fixe la rencontre de championnat au 29/10/22.

Match N° 24602392 PARIS ARC EN CIEL / PARIS XI US D1 du 15/10/22

L'équipe de Paris XI US dispute à la même date un match de Coupe de France, la commission fixe la rencontre de championnat au 29/10/22.

Match n° 24602389 PARIS ARC EN CIEL / PETITS ANGES D1 du 09/10/22

Courriel de PARIS ARC EN CIEL du 09/10/22 nous informant de l'absence de l'adversaire ainsi que l'arbitre de la rencontre.

Lecture de la FMI, match non joué, motif absence du club visiteur. La commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe des Petits Anges et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

La commission déclare le forfait général de l'équipe de Petits Anges et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

La commission transmet à la CDA pour l'absence à match de l'arbitre.

ANCIENS CHAMPIONNAT

Critérium +45 ans.

Suite à l'intégration de l'équipe de Couronnes OFC en cours de saison, la commission fixe les dates des rencontres des 3 premières journées déjà disputées.

Journée 1 : Match n° 24582594 COURONNES OFC / MACCABI PARIS 12^{ème} au 23/10/22

Journée 2 : Match n° 24582599 DOUZIEME CA / COURONNES OFC au 30/10/22

Journée 3 : Match n° 24582607 RACING CLUB 18 / COURONNES OFC au 20/11/22

JEUNES

U14

Match N° 24553404 SALESIENNE /CFFP 2 D1 du 08/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur

Hors la présence de MM. BENGUIGUI, FLEURY et RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 du CFFP et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

La commission a été très clémentine jusqu'ici avec le club du CFFP qui était en infraction pour ne pas avoir fourni l'adresse de ses installations au moment de l'engagement de ses équipes conformément à l'article 15.4 du RSG du district 75. Cette indulgence était dictée par le fait que la compétition concernait des jeunes.

De plus, la commission a reporté le match à domicile du 01/10/22 à une date ultérieure afin de permettre au CFFP de régulariser sa situation.

La compétition étant déjà bien engagée et pour d'une part : - préserver l'équité sportive et d'autre part : ne pas mettre en péril l'organisation des épreuves, la commission ne pouvait que fixer un délai de rigueur au 10/10/10/22 à 12H au club du CFFP lors de sa séance du 04/10/22 sous peine de devoir déclarer forfait général les équipes du CFFP, et cela, après avoir précédemment rappelé le club à ses obligations (voir PV du 20 et 27/09/22)

Cette injonction est malheureusement restée sans effet à ce jour.

La décision du 27 septembre 2022 de la commission des compétitions jeunes et seniors de la LPIFF déclarant le forfait général de leur équipe 1 évoluant en R2 aurait dû inciter le club du CFFP à démontrer sa volonté de participer aux championnats dans lesquels il a engagé des équipes.

Bien au contraire, l'absence de son équipe à l'extérieur, sans la moindre explication et en toute désinvolture, ne plaide pas en sa faveur.

En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 du CFFP.

Match N° 24612549 ES SEIZIEME 2 / ES PARISIENNE D2.B du 08/10/22

lecture de la FMI match non joué, motif : absence du club visiteur - Rapport de l'ES Parisienne expliquant le motif de son absence.

La commission précise au club que les modifications sur le lieu et l'heure du match peuvent intervenir jusqu'au vendredi 12H. L'attention des clubs est régulièrement attirée sur ce point.

En l'espèce, la modification de l'heure du coup d'envoi a été homologuée et publiée par le district le mardi 04/10/22. Dans son rapport, l'ES Parisienne précise que le dernier entraînement des jeunes est le jeudi soir, jour de convocation. En conséquence, le club ne peut pas se prévaloir de ses propres turpitudes pour demander une nouvelle programmation de ce match.

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match N° 25118970 PUC 4 / PARIS XVII POUCHET 2 D4.A du 08/10/22

lecture de la FMI match non joué, motif absence du club visiteur.

La modification de l'heure du coup d'envoi homologuée et publiée le mardi 04/10/22 ne peut justifier l'absence au match.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 de Paris XVII Pouchet et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match N° 25119158 PARIS ALESIA 3 / ESC 20^{ème} D4.B du 08/10/22

Courriel de ESC 20^{ème} du 07/10/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le 2^{ème} forfait de l'équipe de l'ESC Paris 20.

U16

Reprise du dossier CFFP en D1

La commission a rappelé les dispositions prises (cf PV du 20 & 27/09/22) pour l'ensemble des équipes du club. Le délai de rigueur est fixé au 10/10/22 à 12H sous peine d'être déclaré forfait général. Le match N° 24557831 CFFP 2 / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 01/10/22 a été reporté à une date ultérieure et pour autant, à ce jour, le CFFP n'a toujours pas communiqué ses installations afin de disputer ses matches à domicile.

Le club du CFFP est en infraction pour ne pas avoir fourni l'adresse de ses installations au moment de l'engagement de ses équipes conformément à l'article 15.4 du RSG du district 75 et ne peut plus perturber ainsi le bon déroulement des épreuves.

Hors la présence de M. BENGUIGUI, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 du CFFP.

Match N° 24558010 AS PARIS / CHAMPIONNET D2.A du 01/10/22

Lecture de la FMI match non joué, motif : même couleur de maillots pour les deux équipes.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel désigné par la CDA qui conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations d'un arbitre ou de toute personne assurant une fonction officielle doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

Les deux équipes se sont présentées avec un jeu de maillots blancs. L'équipe de l'AS Paris signale que l'équipe de Championnet n'est pas venue avec des maillots de la couleur officielle déclarée (BLEU-ROUGE) pour justifier leur refus de changer de maillot. Or, les couleurs déclarées de l'équipe de l'AS PARIS sont Bleu, Rouge, Jaune.

En conséquence le club recevant ne s'est pas également conformée au respect de l'article 16.1 alinéa a du RSG du district 75 : « Les clubs sont tenus de disputer leurs matches officiels sous les couleurs identifiées sur le site officiel de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. »

L'alinéa f du même article prévoit en cas de confusion possible que le club visité doit changer de jeu de maillots.

M. l'arbitre a été conciliant en acceptant que l'équipe de Championnet joue avec des chasubles ce que le dirigeant de l'AS Paris a refusé catégoriquement.

Face au refus de tout mettre en œuvre afin que la rencontre ait lieu,

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI et RIVALS, la commission décide de faire application de l'article 40.1 et donne match perdu par pénalité aux deux équipes (-1 pts, 0 but)

Match N° 25116774 ESP PARIS 19.3 / ESC PARIS 20 D3.D du 09/10/22

Courriel de ESC 20ème du 07/10/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le 1^{er} forfait de l'équipe de l'ESC Paris 20.

Match N° 25116777 PARIS XI US 2 / ENFANTS PASSY 2 D3.D du 16/10/22

Trop de match programmé sur le stade Maryse Hilsz, accord des 2 clubs pour reporter le match au 23/10/22.

La commission donne son accord.

Match N° 25116591 ESC XV / ES SEIZIEME 3 U16 D3.B du 09/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club recevant.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'ESC XV et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

U18 CHAMPIONNATS et COUPE**Match N° 24552660 CA PARIS / ESP PARIS 19 D1 du 16/10/22**

Courriel de LPIFF du 10/10/22 nous informant que le match VILLEMOMBLE / ESP PARIS 19 coupe Gambardella du 09/10/22 est à rejouer le 16/10/22.

En conséquence, la commission fixe la rencontre au 06/11/22.

Reprise du dossier du CFFP en championnat D2

La commission a été très clémentine jusqu'ici avec le club du CFFP qui était en infraction pour ne pas avoir fourni l'adresse de ses installations au moment de l'engagement de ses équipes conformément à l'article 15.4 du RSG du district 75. Cette indulgence était dictée par le fait que la compétition concernait des jeunes.

De plus, la commission a reporté le match à domicile du 02/10/22 à une date ultérieure afin de permettre au CFFP de régulariser sa situation.

La compétition étant déjà bien engagée et pour d'une part : - préserver l'équité sportive et d'autre part : ne pas mettre en péril l'organisation des épreuves, la commission ne pouvait que fixer un délai de rigueur au 10/10/10/22 à

12H au club du CFFP lors de sa séance du 04/10/22 sous peine devoir déclarer forfait général les équipes du CFFP, et cela, après avoir précédemment rappelé le club à ses obligations (voir PV du 20 et 27/09/22)

Cette injonction est malheureusement restée sans effet à ce jour.

La décision du 27 septembre 2022 de la commission des compétitions jeunes et seniors de la LPIFF déclarant le forfait général des équipes 1 évoluant en U17 R2, U16 R3 et U14 R2 aurait dû inciter le club du CFFP à démontrer sa volonté de participer aux championnats dans lesquels il a engagé des équipes.

Bien au contraire, l'absence de son équipe à l'extérieur, sans la moindre explication et en toute désinvolture, ne plaide pas en sa faveur.

En conséquence, hors la présence de M. BENGUIGUI, la commission déclare le forfait général de l'équipe du CFFP.

Match N° 25155330 CHANTIER UA / PARIS XVII POUCHET coupe 75 du 09/10/22

Courriel de l'UA CHANTIER du 07/10/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait de CHANTIER UA, l'équipe de Paris XVII Pouchet est qualifiée pour le tour suivant.

Match N° 25155333 AJ HAUT MENILMONTANT / TERNES PARIS OUEST coupe 75 du 09/10/22

Courriel de AJ HAUT MENILMONTANT du 30/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait de l'équipe de l'AJ Haut Ménilmontant, l'équipe de Paris Ternes ouest est qualifiée pour le tour suivant.

Match N° 25155338 PARIS XI US / CFFP coupe 75 du 09/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe du CFFP et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) L'équipe de Paris XI US est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25155331 AF PARIS 18 / CAMILLIENNE coupe 75 du 09/10/22

Rapport de l'arbitre, match non joué, motif : Imbroglie sur la réservation du terrain

Courriel de la DJS précisant que le créneau alloué à l'AF PARIS 18 est celui de 13h à 15h

Rapport des deux clubs.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel désigné par la CDA qui conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations d'un arbitre ou de toute personne assurant une fonction officielle doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

Il s'avère que le match aurait dû être programmé à 13H par rapport à l'AOT délivrée par la DJS. Aucune information n'a été adressée au district et à l'équipe adverse.

Attendu que les acteurs de ce match étaient présents pour un coup d'envoi à 15H.

En définitif, il a été connu très tôt vers 14H45 que le match prévu à 15H, match n° 25277144 ENFANTS DE PASSY 2 / , ne se jouera pas.

Attendu que M. l'arbitre a décidé de donner le coup d'envoi à 15H15.

Attendu que les formalités d'avant-match n'ont pas été réalisées et qu'une partie des joueurs de La Camillienne avaient déjà quitté l'enceinte du stade (confirmé par le rapport de La Camillienne sans avoir au préalable rempli la feuille de match)

Attendu que l'AF Paris 18 n'a pas présenté la FMI ou tout autre document afin que M. l'arbitre puisse procéder aux contrôles d'avant-match.

En conséquence, la commission donne match perdu par forfait aux deux équipes et leur inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe

recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel

Match n° 24602388 SOLITAIRES / CA PARIS 3 seniors F D1 du 08/10/22

Match n° 25118974 ESC XV / ESP PARIS 19.5 U14 D4.A du 08/10/22

DIVERS TOUTES CATEGORIES

RAPPEL

HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22)

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFPP (PV du 11/10/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

U16 D1

CFPP 2 (PV du 11/10/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

U14 D1

CFPP 2 (PV du 11/10/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**

2^{ème} tour le 20/11/22 - tirage le 18/10/22
1/8^{ème} de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Amitié

2^{ème} tour le 08/01/23 – tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 CDM**COUPE 75 SENIORS Féminines**

1^{er} tour le 19/11/22 – tirage le 18/10/22

COUPE 75 U20

1^{er} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

COUPE 75 U18

2^{ème} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)
3^{ème} tour le 18/12/22 – tirage le 15/11/22

COUPE 75 U16

2^{ème} tour 23/10/22 - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)
1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U16 Amitié

2^{ème} tour le 29/01/23– tirage le 13/12/22
1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14

2^{ème} tour le 26/11/22 – tirage le 18/10/22
1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 29/11/22
1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 22/11/22
1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 Anciens

1^{er} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le 23/10/22 (date butoir le 19/11/22) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.



Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL n° 2

Réunion du 12/10/2022

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO - MM. Charles DELAUNEY, Laurent BOUSSOULADE

Absent excusé : MM. Olivier FOURRIER, Nordine DJEDDI

Reprise du Dossier n°1

Match n°24580824 du 18/09/2022

U18 D3 poule A – PARIS 15 A.C. (2) / NICOLAITE DE CHAILLOT (2)

La commission constate que les éléments attendus ne sont toujours pas disponibles. Elle décide de laisser le dossier en délibéré.

Reprise du Dossier n°4

Match n°24558009 du 18/09/2022

U16 D2 poule A – MACCABI PARIS (2) / PARIS 13 ES

La commission constate que les éléments attendus ne sont toujours pas disponibles. Elle décide de laisser le dossier en délibéré.

Reprise du Dossier n°7

Match n°24580823 du 18/09/2022

U18 D3 poule A – BON CONSEIL AS / TERNES PARIS OUEST CS

La commission reçoit en audition :

Pour le club de BON CONSEIL :

-L'arbitre central de la rencontre, M. KOUAME Max

-Le dirigeant, M. LAMOUREUX Bertrand

Pour le club de TERNES CS :

-Le dirigeant, M. ENIONA Jérôme

Faisant suite à la lecture de la FMI où figure une réserve d'avant-match déposée par le dirigeant de TERNES PARIS OUEST concernant l'absence de licence de tous les joueurs et encadrement pour le club du BON CONSEIL AS,

A la question « y-a-t-il eu un contrôle de licence avant le début de la rencontre », l'arbitre et les 2 clubs indiquent qu'un contrôle d'identité a été effectué et que tous les joueurs figurant sur la FMI correspondent bien aux joueurs présents.

Hors la présence des personnes auditionnées,

La commission dit que la réserve est non fondée et décide résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°10

Match n°25116722 du 02/10/2022

U16 D3 – TROPS FC / PARIS XVII POUCHET

Lecture de la FMI où ne figure pas de réserve d'avant-match mais une observation déposée par le dirigeant de PARIS XVII POUCHET sous forme de réclamation concernant le nombre de joueurs de TROPS FC dont la licence est frappée du cachet mutation est supérieur au nombre autorisé par les règlements.

La commission prend connaissance du mail de PARIS XVII POUCHET du lundi 3 octobre appuyant la réclamation portée le jour du match. La commission dit que la réclamation appuyée est recevable.

La commission prend également connaissance du mail de PARIS XVII POUCHET du mardi 4 octobre concernant le nombre d'encadrant du club de TROPS FC sur ce match des U16.

La commission demande au club de TROPS FC de lui adresser ses observations pour le mardi 25 octobre concernant son encadrement lors de cette rencontre.

La commission met ce dossier en délibéré.

Dossier n°11

Match n°24551630 du 17/09/2022

SENIORS D2 – AS PARIS / ENFANTS DE PASSY

Lecture de la FMI où ne figure ni réserve d'avant-match ni observation d'après match.

La commission prend connaissance du mail des ENFANTS DE PASSY du mardi 11 octobre à partir de la boîte officielle du club concernant une demande d'évocation au motif que le joueur EL KHADRISSI Nabil aurait participé à la rencontre du 17 septembre en état de suspension.

La commission dit que la demande d'évocation est recevable.

La commission demande au club de l'AS PARIS de lui adresser ses observations pour le mardi 25 octobre.

La commission met ce dossier en délibéré.

Dossier n°12**Match n°24580699 du 25/09/2022****SENIORS D1 – ESPERANCE PARIS 19 / PARIS SPORT CULTURE**

Lecture de la FMI où ne figure ni réserve d'avant-match ni observation d'après match.

La commission prend connaissance du mail de L'ESPERANCE PARIS 19 du lundi 10 octobre à partir de la boîte officielle du club concernant une demande d'évocation au motif que le club de PARIS SPORT CULTURE fait participer à la rencontre des joueurs dont la licence est revêtue du tampon mutation alors que ce club est en troisième année d'infraction et il ne peut donc aligner aucun joueur muté.

La commission dit que la demande d'évocation est recevable sur la forme

La commission demande au club de PARIS SPORT CULTURE de lui adresser ses observations pour le mardi 25 octobre.

La commission suspend le processus d'homologation pour les matchs :

- Du 18 septembre (championnat D1 contre ES 16)
- Du 2 octobre (championnat D1 contre Enfants de la goutte d'or)
- Du 9 octobre (coupe de paris contre olympique paris 15)

La commission met ce dossier en délibéré.

Prochaine réunion : le mercredi 26 octobre 2022 à 18h00.

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Mme Nathalie SEVENO